

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire.*

**L'audience aura lieu le mercredi 15 novembre 2017, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-01-17/B-00333
Propriétaire(s) : Fauze Omar et Luciana Girardi Omar
Emplacement : 465 et (467), avenue Golden
Quartier : 15 – Kitchissippi
Description officielle : lot 13, plan enr. 235
Zonage : R3R
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent démolir la maison existante et le garage isolé existant et construire deux maisons isolées de deux étages. Pour établir des titres fonciers distincts pour chaque maison isolée de deux étages proposée, le bien-fonds doit être loti en deux parcelles distinctes.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint, est représenté par la partie 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 10,06 mètres sur l'avenue Golden sur une profondeur irrégulière de 32,74 mètres. Sa superficie sera de 330,60 mètres carrés. La parcelle qui sera située au 465, avenue Golden, sera occupée par une des maisons isolées proposées.

Le terrain qui sera conservé est représenté par la partie 1 dudit plan. Il aura une façade de 10,06 mètres sur l'avenue Golden sur une profondeur irrégulière de 32,74 mètres. Sa superficie sera de 327,60 mètres carrés. La parcelle qui sera située au 467, avenue Golden, sera occupée par l'autre maison isolée proposée.

L'approbation de la demande aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. Les deux parcelles ainsi que l'aménagement proposé ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-17/A-00274 et D08-02-17/A-00275) ont été présentées et seront étudiées en même temps que la présente.